



PLAN LOCAL D'URBANISME

TINQUEUX

Vu pour être annexé à la
délibération du
22 novembre 2010
Approuvant le Plan Local
d'Urbanisme
Cachet et Signature du Maire



Jean-Pierre Fortuné

Rapport de présentation
(document A)



➤ A. RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE GENERAL DU DOCUMENT A

A1. Diagnostic territorial

- Mot du Maire p. 4
- Préambule p. 5
- Le positionnement de TINQUEUX..... p. 7
- Les dynamiques socioéconomiques p. 10
- L’habitat et la mixité sociale p. 21
- Les dynamiques urbaines p. 27
- La synthèse des enjeux p. 37

A2. Analyse de l’état initial de l’environnement

- Les caractéristiques géophysiques p. 40
- Les ressources en eau p. 42
- L’environnement..... p. 47
- Les nuisances p. 50
- Les risques p. 53
- La synthèse des enjeux environnementaux..... p. 54

A3. Explications des choix retenus

- Explication des choix retenus pour établir le PADD p. 56
- Motifs de délimitation des zones..... p. 70
- Passage de POS en PLU p. 87

A4. Evaluation des incidences sur l’environnement

- Préambule p. 94
- Evaluation des orientations générales d’aménagement . p. 95
- Conclusion p. 99

A5. Adaptations suite à l’enquête publique

👉 A1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

SOMMAIRE

👉 Mot du Maire	p. 4
👉 Préambule	p. 5
👉 Le positionnement de TINQUEUX.....	p. 7
👉 Les dynamiques socioéconomiques	p. 10
👉 L’habitat et la mixité sociale.....	p. 21
👉 Les dynamiques urbaines	p. 27
👉 La synthèse des enjeux.....	p. 37

L'AVENIR DE TINQUEUX S'ORGANISE DÈS AUJOURD'HUI

La décision de réviser le PLU de la Ville de TINQUEUX, a été prise en septembre 2008 par le Conseil Municipal.

Mieux que la Ville, telle est l'ambition de la Ville de TINQUEUX !

Quelle Ville construire à l'horizon des vingt prochaines années ? Telle est la question qui se pose lors de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme qui projette le développement et la requalification de la ville à cette échéance.

La réponse à cette interrogation doit être créative mais responsable, avec le souci constant du bien-être des générations aquatintiennes futures.

Ce plan d'urbanisme est donc un **véritable projet de ville, de société** même. L'occasion est ainsi offerte d'engager avec la population, **un débat sur le devenir de notre cité**.

Les raisons de cette démarche et de cet engagement sont simples : **Nous devons nous développer pour durer**. Pour cela,

- ♦ Il faut **utiliser les outils** qui nous permettront de maîtriser les orientations de notre développement urbain, que ce soit en matière d'habitat, de services à la personne, d'offre commerciale, d'activités économiques, d'environnement ou de circulation.
- ♦ Il faut **également aménager et embellir** notre espace. Notre ville a des atouts que nous nous devons de valoriser

Parce que l'avenir de TINQUEUX est l'affaire de tous ceux qui y vivent et y travaillent, un dispositif de concertation avec la population est mis en place pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et à chacune des phases (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable et règlement).

Ce dispositif s'appuie à la fois sur une information large et exhaustive et sur la possibilité offerte aux habitants de réagir et s'exprimer sur le projet.



Le maire

Le contexte juridique

La loi relative à la Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 a profondément réformé les documents de planification urbains. Plus de trente ans après la loi d'orientation foncière de 1967, le législateur organise le passage du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) au profit du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Ce nouveau document d'urbanisme permet de fonder une politique locale d'aménagement, tout en conservant sa vocation de gestionnaire de l'espace.

Expression d'un projet urbain, il est l'occasion pour la collectivité de coordonner les différentes actions d'aménagement.

Comme tous les documents d'urbanisme, le P.L.U. est établi en application des dispositions législatives et réglementaires du Code de l'Urbanisme.

Le P.L.U. est établi pour une perspective de développement s'étendant sur environ une dizaine d'années. Il est évolutif et ses règles peuvent être modifiées ou révisées afin de prendre en compte les nouveaux objectifs communaux et intercommunaux.

Ce plan est établi en compatibilité avec les documents de planification de niveau intercommunal et notamment avec les grandes orientations du Schéma de Cohérence de la Région Rémoise (approuvé le 3 décembre 2007) et celles des documents de portée normative supérieure, tels le P.D.U., P.L.H. ... mais également par la prise en compte des dispositions applicables dans les Zones d'Aménagement Concerté.

La Loi Urbanisme et Habitat (L.U.H.) du 2 juillet 2003 a modifié le contenu des P.L.U. ainsi que la fonction du Projet d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.) en distinguant les orientations d'aménagement de celui-ci. Le décret du 9 juin 2004 ne constitue qu'un toilettage réglementaire du code suite à l'adaptation de la L.U.H.

L'historique de la planification communale : du P.O.S au P.L.U.

Par délibération en date du 5 août 1969, la commune de TINQUEUX demandait l'établissement d'un Plan d'urbanisme de détail puis son remplacement par un POS a été ordonné par arrêté préfectoral du 22 août 1972.

L'élaboration du premier POS (approuvé en 1979) avait pour but d'affirmer la fonction résidentielle de la commune de TINQUEUX en :

- encourageant la construction en la contrôlant notamment en diversifiant les types de logements
- développant les équipements d'accompagnement
- luttant contre les nuisances engendrées par le trafic de la RN31 notamment par la plantation et l'aménagement de carrefour
- préservant la coulée verte le long de la Vesle par l'inscription d'un secteur inconstructible jouant le rôle d'écran, par la préservation des vues sur Reims (cathédrale depuis le distributeur urbain) et par la protection des zones marécageuses (non assainies).

Le POS a été révisé en 1985 suite à la prescription d'un arrêté préfectoral en date du 18 janvier 1980 complété par arrêté modificatif en date du 21 septembre 1982 :

- modifications du zonage : déclassement, création, extension et transformation de secteurs
- intervention sur les emplacements réservés : suppression, modification et création d'emplacements réservés

La première modification du POS (approuvée le 14 décembre 1987) fut prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 14 mai 1987 afin de prendre en compte les résultats de l'enquête hydraulique sur le fond de la Vallée de la Vesle visant à améliorer l'utilisation des terrains par des modifications du zonage : suppression et création de secteurs mais également des modifications réglementaires.

La deuxième modification du POS approuvée le 22 septembre 1989 porta sur l'extension de l'emplacement réservé afin de permettre l'aménagement du carrefour (augmentation de la superficie de l'ER)

Le POS de TINQUEUX a fait l'objet d'une mise à jour (approuvée le 30 octobre 1996) suite au décret du 13 mai 1996 déclarant d'utilité publique les travaux pour le Contournement sud de Reims.

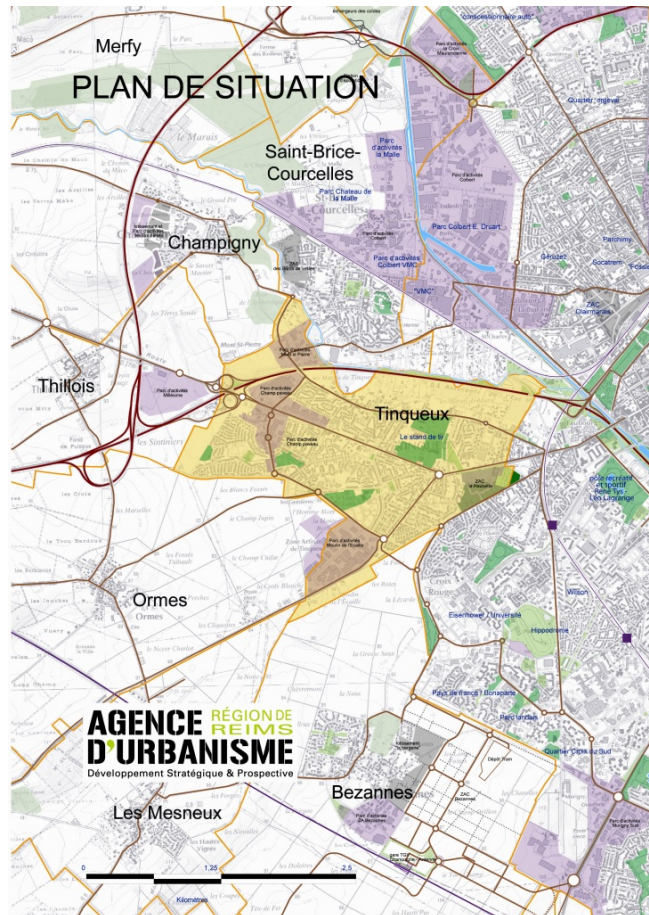
Le seconde révision du POS approuvée le 16 novembre 1998 avait pour objectif d'identifier les potentialités de développement, d'intégrer la ZAC du Champ Pavé et de prendre en compte les diverses contraintes législatives et réglementaires.

Une autre modification du POS du 22 mai 2000 a porté sur la suppression de l'emplacement réservé n°7.

La transformation du POS en PLU a été prescrite par délibérations des 30 juin et 22 septembre 2008

UN TERRITOIRE EN FRANGE DE L'AGGLOMERATION

Une Ville importante au sein de l'Agglomération



Localisée à l'ouest de l'agglomération, TINQUEUX est une commune de 10 061 habitants, se situant en frange d'agglomération à l'Ouest du Pays Rémois.

Son positionnement sur la RN 31 en entrée d'agglomération lui confère une accessibilité aisée. Ainsi TINQUEUX profite d'une situation privilégiée renforcée par son implantation à proximité de l'échangeur autoroutier.

Classé au rang de 5ème Ville la plus peuplée de la Marne, TINQUEUX est donc un pôle d'attraction vers lequel convergent les populations de communes rurales. La fréquentation régulière des services et commerces par une population supplémentaire conforte l'appareil commercial local ainsi que les services aux personnes et constitue un flux de rabattement vers les lignes de transports en commun.

TINQUEUX occupe une place privilégiée

Pour pallier un déficit d'attractivité et élargir l'offre en matière de logements comme en matière d'activités économiques, le Schéma de Cohérence Territoriale oriente la croissance urbaine vers les franges d'agglomération. Cette stratégie vise à placer les populations dans des conditions optimales de logement, d'emploi, de services sur des territoires desservis par les transports en commun et bénéficiant d'un environnement favorable.



Plus que toute autre, la commune de TINQUEUX cumule toutes ces conditions pour conforter sa position de Ville au sein d'une Métropole attractive et durable.

UN TERRITOIRE EN FRANGE DE L'AGGLOMERATION

La situation du territoire communal

Limitrophe de Reims Métropole par Bezannes, Reims et Saint-Brice-Courcelles et des terroirs ruraux de Champigny, Thillois et Ormes

D'une superficie de 415 hectares, le territoire de TINQUEUX est marqué par d'importants tracés :

- au nord par la rivière Vesle coulant d'Est en Ouest
- au sud par une zone humide empruntée par l'autoroute urbaine (A4 : Paris-Strasbourg) et la sortie 22 Reims-TINQUEUX
- traversé par la route nationale RN31 (Rouen-Reims)
- le second ru de la Muire a façonné le territoire suivant un axe Sud-Ouest - Nord-Est, suivi par la route départementale RD386

Le développement de TINQUEUX a suivi le phasage suivant :

- le développement en contiguïté de la ville sur le secteur de la Haubette
- l'extension de l'habitat, au-delà de la RN31 par rapport au centre ancien
- l'urbanisation linéaire de jonction en bordure de la RN31 entre le pôle centre et la frange urbaine, contiguë au territoire de la Ville de Reims
- la réalisation de zones d'activités Nord-Ouest et le Moulin de l'Ecaille Sud-Ouest puis la ZAC du Champ Paveau
- le liaisonnement des quartiers de la commune par des opérations d'habitat
- l'extension des activités à proximité du Mont Saint Pierre et la création du secteur de la Haubette

Le potentiel constructible du territoire demeure limité à l'ouest du Champ Paveau, à proximité du Mont Saint Pierre et les secteurs en mutation (renouvellement urbain, dents creuses ...).

REIMS METROPOLE : UNE COOPERATION ACTIVE

Le territoire aquatintien : l'emboîtement de plusieurs échelles

La Ville de TINQUEUX n'est pas isolée sur le territoire et les réflexions d'aménagement imposent de porter un regard sur les logiques territoriales :

- liens avec l'agglomération et la Ville de Reims (entrées de ville, Coulée verte ...)
- rapports avec les communes en franges d'agglomération en particuliers Ormes, Les Mesneux, Thillois et Champigny (en terme d'activités commerciales, de déplacements ...)
- interrogations actuelles sur les impacts de la réalisation du contournement sud autoroutier et du développement économique de zones limitrophes (Thillois, Champigny, Bezannes ...)
- devenir de l'espace communal interne (par la réutilisation d'espaces potentiellement mutables ou le développement d'équipements de centralité et de proximité) ou encore sur des lieux clés de la ville, porteurs de son image (parc de la Muire, de la Cure d'air),

TINQUEUX à l'ouest de la Métropole rémoise

TINQUEUX, commune limitrophe de la Ville centre (Reims) se localise à l'Ouest de l'agglomération. La commune intégrée à la Communauté de l'Agglomération de Reims (Reims Métropole) et compte 10 061 habitants et une densité de 2424 habitants/km². Cet établissement public de coopération intercommunal résulte de la transformation de la C.C.A.R. le 13 novembre 2003, elle-même issue du passage du District constitué le 10 juin 1964 en Communauté de Communes le 31 décembre 2000. La C.A.R. a conservé le périmètre du District en englobant cinq autres communes ou villes (Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles, TINQUEUX) pour une population totale de 214 448 habitants.

Le développement économique (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités individuelle, communale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire), l'urbanisme opérationnel, l'équilibre social de l'habitat, la maîtrise du cycle de l'eau (alimentation, évacuation et traitement), l'élimination et valorisation des ordures ménagères, l'action foncière (Z.A.D et D.P.U), figurent parmi les compétences majeures de la C.A.R qui assure en outre l'élaboration des S.Co.T (par l'intermédiaire du S.I.E.P.R.U.R).

Dans le cadre de ses compétences, la C.A.R. a élaboré le Plan de Déplacement Urbain (P.D.U), le projet d'agglomération et la finalisation du Plan Local Habitat (P.L.H)

TINQUEUX dans le bassin de vie du Pays rémois

Par l'intermédiaire notamment de la C.A.R, TINQUEUX :

- intègre le Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (S.I.E.P.R.U.R) créé le 26 avril 1988, regroupant 140 communes afin d'élaborer, réviser et suivre le S.Co.T de la Région rémoise et la Charte du Pays rémois,
- participe au Syndicat Mixte Intercommunal de l'Aménagement du Bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE) créé le 26 mars 1973 pour assurer l'entretien de la Vesle,
- et contribue au Syndicat Mixte Intercommunal de l'Aménagement de la Vallée de la Vesle, (S.I.VA.VE) créé le 19 février 1969, pour assurer la protection des ressources en eau de l'agglomération, l'aménagement de la Vallée de la Vesle et coordonner le processus d'urbanisation sur ce territoire.

La commune de TINQUEUX adhère au Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Marne (S.I.E.M) créé le 24 décembre 1948, chargé du service du fonctionnement, de l'exploitation et de la distribution d'énergie électrique.

ENJEUX DE POSITIONNEMENT

- Comment développer les partenariats entre territoires (avec les communes, les communautés voisines, l'agglomération rémoise ...) ?
- Comment conforter la position de TINQUEUX en tant que Ville active en appui du développement urbain de la Métropole rémoise ?

LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

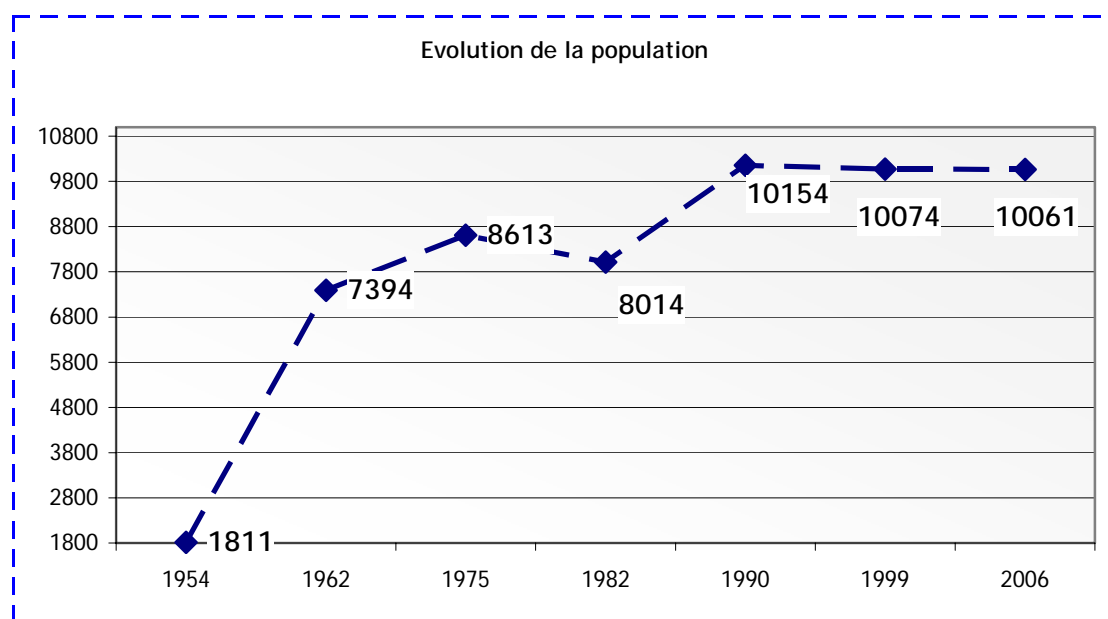
Une population en hausse constante qui tend à se stabiliser

La population aquatintienne a progressé de manière assez significative de 1954 à 1975 où elle a été multipliée par 5 (passant de 1811 à 8613).

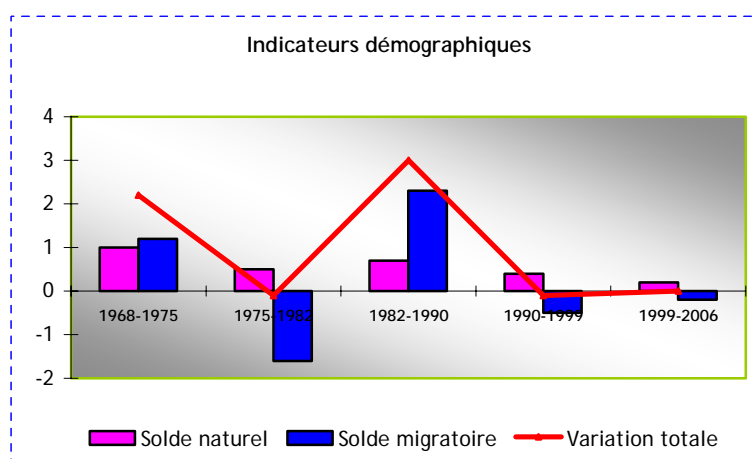
L'évolution la plus spectaculaire est sans conteste après les années 1950 durant les trente glorieuses. TINQUEUX connu alors une croissance de population rapide et continue.

Depuis 1990, elle semble stagner pour s'établir à 10 061 habitants en 2006 (-0.03%).

La commune demeure la 2ème ville de Reims Métropole par la population (47% de la population de l'agglomération hors Ville de Reims) mais sur une superficie de 4.15 km² (la plus petite de Reims Métropole). Ce qui conduit à une forte densité de population (2424 habitants au km²).



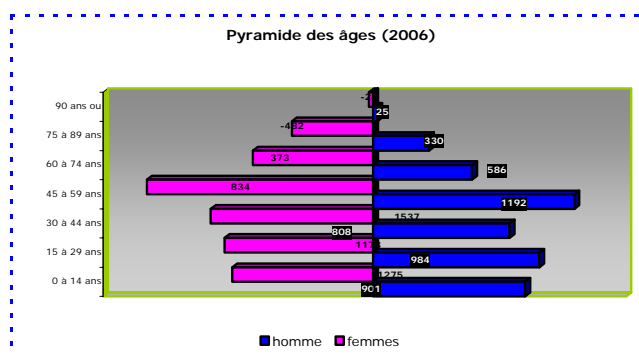
TINQUEUX ne constitue pas un cas isolé en terme de stagnation démographique voire une légère baisse dans l'agglomération rémoise moins accentuée que les autres communes (-0.26% à Reims, -0.37% à Cormontreuil, -0.47 à Bezannes, -0.62% à Saint Brice Courcelles et +0.8% à Bétheny). Ceci du fait d'un solde migratoire en légère décline -0.2 en 2006 contre -0.5 en 1999 et d'un solde naturel positif (+0.2 en 2006).



LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Une population moins jeune

Une population relativement jeune (51.1% ont moins de 44 ans) mais qui a tendance à vieillir (en particulier dans le pavillonnaire) et explique une occupation familiale à Tinqueux.



76.7% des habitants sont âgés de moins de 59 ans, la part des moins de 19 ans est très importante puisqu'elle représente 23.1% du totale de la population. Quand au moins de 45 ans, ils sont près de 51.1 %.

Quand aux personnes plus âgées, la population des 60-74 ans est de 13.6% et pour les plus de 75 ans, ils représentent seulement 9.7 % de la population totale.

L'accès à l'habitat pavillonnaire dans un cadre agréable et bénéficiant de services et commerces de proximité explique les caractéristiques de la population et des ménages.

Ces facteurs ont été et sont des sources d'attractivité. De fait, cette hypothèse illustre la structure de l'âge de la population avec de nombreuses familles et une part importante de jeunes.

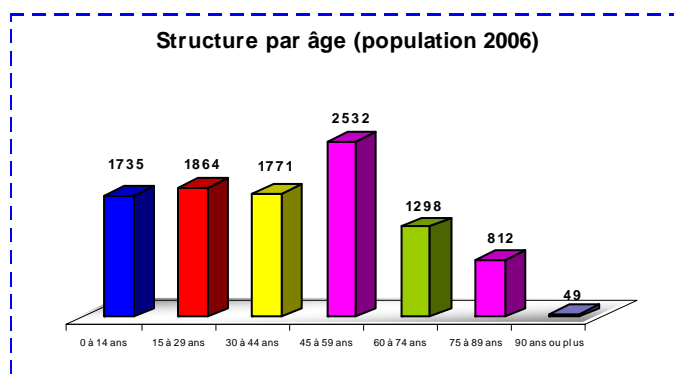
Ainsi, TINQUEUX n'échappe pas aux grandes évolutions que connaît notre société et même si le vieillissement est moins marqué qu'au niveau départemental, la part des plus jeunes qui quittent la commune, est tout de même importante.

Cette forte concentration d'une population jeune et d'âge moyen explique la composition des ménages (famille avec enfants).

Des ménages composés de famille avec enfant

Les ménages sont composés de famille avec enfants (+/- 58%) et se situent pour les plus nombreuses sur le Champ Paveau puis la Croix Cordier et la Haubette.

Sur la commune aquatintienne, on retrouve les distinctions classiques dans le mode décohabitation des ménages. En 2006, on constate que pour une très grande majorité, les ménages se composent de familles avec 8853 personnes et seulement 1036 ménages de personne vivant seule. On note une progression des personnes seules 25.2% en 2006 contre 22.4% en 1999.



Ce chiffre (part importante des familles) résulte encore une fois de la présence d'un habitat offrant des prestations attractives pour l'installation d'une famille.

Les familles nombreuses (soit 3 enfants et plus) représentent 10.1% des familles en 2006 mais ce nombre tend à se stabiliser avec le départ progressif des enfants à l'âge

LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

d'indépendance et une baisse des ménages avec familles (76.8% en 1999 contre 73.4% en 2006).

42.1% des ménages sont composés d'un couple sans enfant, donc de jeune couple logé principalement dans le parc de logement locatif et en progression depuis 1999 (37.9%).

Globalement, les familles monoparentales ont progressé avec 13.2% en 2006 contre 11.4% en 1999. Cette augmentation concerne les hommes (en 1999 : 2.2% et 2006 : 2.6%) comme les femmes (en 1999 : 9.3% et 2006 : 10.6%).

L'analyse des chiffres du type de familles au sein de la population aquatintienne souligne une proportion importante de la famille nucléaire, 5245 individus vivent dans une famille de couples avec enfant.

Le chiffre des couples sans enfant (2574), le plus important après les couples avec enfant, permet de constater l'installation dans la commune d'une population jeune. Une population pouvant contribuer à un solde naturel positif avec la naissance de nouveaux aquatintiens.

Il est à noter que 1033 individus sont issus d'une famille monoparentale, dont 321 sont des femmes avec enfants. Ces chiffres illustrent la tendance actuelle en France, l'augmentation des familles recomposées et monoparentales.

Un solde migratoire déterminant

Le solde naturel est globalement constant, en revanche le solde migratoire fluctue avec un fléchissement depuis 1999. La variation totale est proche de 0 dans la mesure où le solde migratoire est négatif (-0.2% entre 1999 et 2006), ce dernier est compensé par le solde naturel (+0.2%).

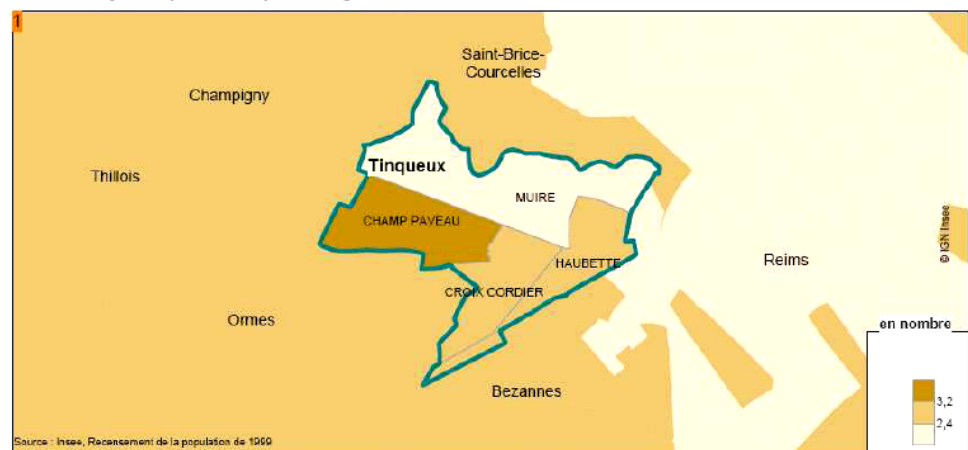
Le développement de l'habitat pavillonnaire dans les années 1960 a contribué à l'attractivité de la ville de TINQUEUX, qui explique le gain de population en 1968.

La création du Champ Paveau dans les années 1980, ainsi que le développement des zones pavillonnaires autour du centre ville sont à l'origine des arrivées de populations respectivement dans les années 60-70 et 82-90. Et cette tendance s'est poursuivie avec le développement de la ZAC de la Haubette avec 336 logements entre 1999 et 2008.

En 1999, c'est donc principalement sur le quartier Champ Paveau que l'on retrouve les familles les plus nombreuses, un phénomène qui s'explique par les caractéristiques du bâti dans le quartier : des formes urbaines originales pour un habitat individuel ou en semi collectif.

Viennent ensuite les secteurs de la Croix Cordier et de la Haubette, des quartiers pavillonnaires plus anciens dans la continuité de Reims. A noter que sur la Haubette de nouveaux logements ont vu le jour depuis quelques années, et de nouvelles résidences sont en construction.

Nombre moyen de personnes par ménage en 1999



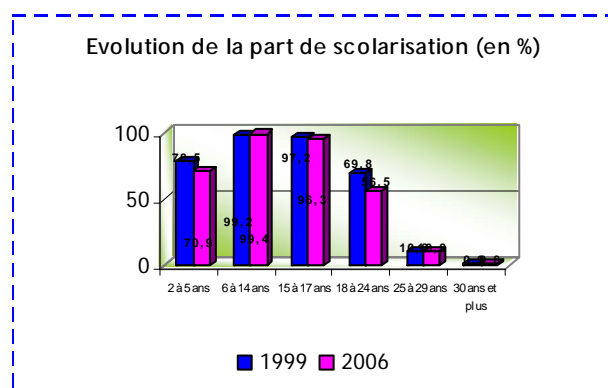
Source : Insee, Recensement de la population de 1999

Iris de Tinquieux : 2,6

MARNE : 2,4

LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Une scolarisation en augmentation



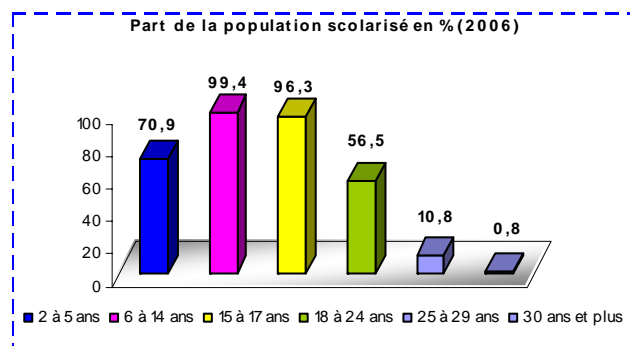
La commune de TINQUEUX a vu la part de sa population scolarisée augmenter significativement sur la période 1990-1999. De 1999 à 2006, cela se stabilise.

En effet, pour la tranche d'âge des 3 à 6 ans, on remarque qu'il y a 348 individus scolarisés en 1999, soit 79.10% de la population appartenant à cette tranche d'âge (aucune donnée recensée pour cette tranche en 1990). On peut donc en conclure que la ville dispose d'une bonne structure scolaire au niveau de la

maternelle. Il en est de même en 2006 avec 70.9% pour les moins de 5 ans.

Pour la tranche d'âge des 16-18 ans, on est passé de 436 individus scolarisés en 1990 (soit 89.30%), à 514 individus en 1999 (soit 97.50%), ce qui représente près de 10% d'augmentation en 10 ans. En 2006, les 15-17 ans représente 96.3% des scolarisés.

Pour les 19-24 ans, 428 étaient scolarisés en 1990 (soit 46.30%) pour 534 en 1999 (soit 69.40%), ce qui démontre une augmentation de plus de 20%, confirmée par la moyenne nationale. Cette tranche d'âge représente la plus forte augmentation de jeunes scolarisés, ce sont les étudiants post-bac. Pour 2006, les 18-24 ans sont 53.5% dont 63% d'hommes et 51.1% de femmes.



Dans chaque tranche d'âge où la scolarisation n'est pas obligatoire, celle-ci a sensiblement augmentée, ce qui est favorable pour la commune.

Des populations diplômées

Cette proportion de scolarisation en augmentation montre que la ville dispose d'une bonne structure scolaire. Ce taux de scolarisation augmente les chances de l'augmentation d'une population bien diplômée.

En 2006, les diplômés post-bac représentent 36.9% de la population (avec 38.1% chez les femmes et 25.7% chez les hommes). On dénombre tout de même 17.6% de personnes ne possédant aucun diplôme. En comparaison à 1999, 2006 voit progresser le nombre de diplômés post-bac de 17% à 21%.

ENJEUX DEMOGRAPHIQUES

- Comment maintenir les populations sur place ?
- Comment accueillir de nouvelles populations ?
- Comment accompagner le vieillissement de la population ?

A1

↳ LES DYNAMIQUES SOCIOECONOMIQUES

LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

LES MUTATIONS SOCIALES

Une population active qui se maintient

La population active de TINQUEUX représente 4728 personnes soit 71.8% des aquatintiens contre 8.7% au chômage. Le taux d'emploi atteint les 91.5% pour la tranche d'âge la plus présente dans la commune à savoir les 25/54 ans.

S'agissant de l'évolution de la population active de la commune de TINQUEUX de 1982 à 1999, on remarque une différence entre deux périodes : une évolution positive sur la période 1962-1990 et négative de 1990 à 1999. Un gain de près de 20% pour la première période pour l'ensemble de la population active ayant un emploi, alors qu'après 1990 il y a eu une perte d'environ 3%.

En 2006, la population active ayant un emploi sur TINQUEUX est quasi identique des hommes (68.8%), les femmes représentent 62.8% des personnes ayant un emploi.

A noter que l'évolution de la population ayant un emploi est plus favorable chez les femmes puisque leur proportion a augmenté de 25% entre 1962 et 1990 contre 15% pour les hommes.

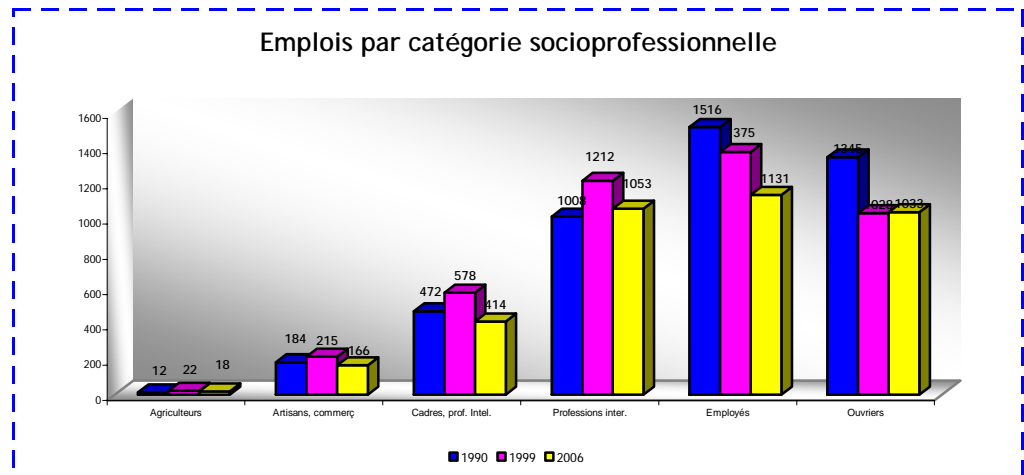
	2006	1999
Actifs	71.8%	67.5%
Dont ayant un emploi	65.5%	60.3%
Dont chômeurs	6.2%	6.9%
Inactifs	28.2%	32.5%
Retraités	8.1%	8.4%

Un taux de chômage inférieur à celui de Reims

Le taux de chômage (INSEE), contrairement à la population active a augmenté légèrement de 1990 à 1999 avec +3.6%. Néanmoins il reste très inférieur à celui de Reims (15%) et au taux national.

On constate en outre une baisse du taux de chômage entre 1999 (10.2%) et 2006 avec 8.7%. Les demandeurs d'emplois de longue durée ont diminué entre 2007 et 2008 (-11.4%) et particulièrement chez les hommes (-20.8%). Pour la période 1999-2006, le nombre d'actifs a progressé passant de 60.3% d'actifs ayant un emploi en 1999 à 65.5% en 2006, ce qui impacte également les revenus des ménages qui sont globalement à la hausse.

LES MUTATIONS SOCIALES



Une tertiarisation de l'activité économique

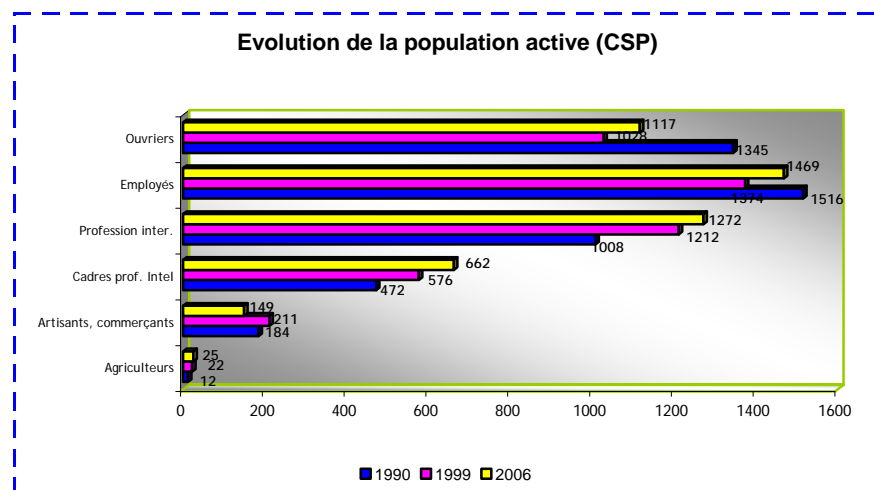
Nous pouvons constater que la structure de l'activité est tournée vers le tertiaire, que ce soit :

- en terme d'établissements : commerce (28.6%) et services (56.6%),
- en terme d'emplois : tertiaire (80.2%), construction (10.4%), industrie (7.9%) et agriculture (1.6%).

Le nombre de sièges sociaux est de 395 pour l'essentiel relevant du domaine des services (224) et commercial (102).

Une progression des cadres et des professions intermédiaires

Concernant les catégories socio-professionnelles, la part des cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont en augmentation, contrairement au reste des catégories qui diminuent.



L'activité en 2006 repose sur des emplois stables :

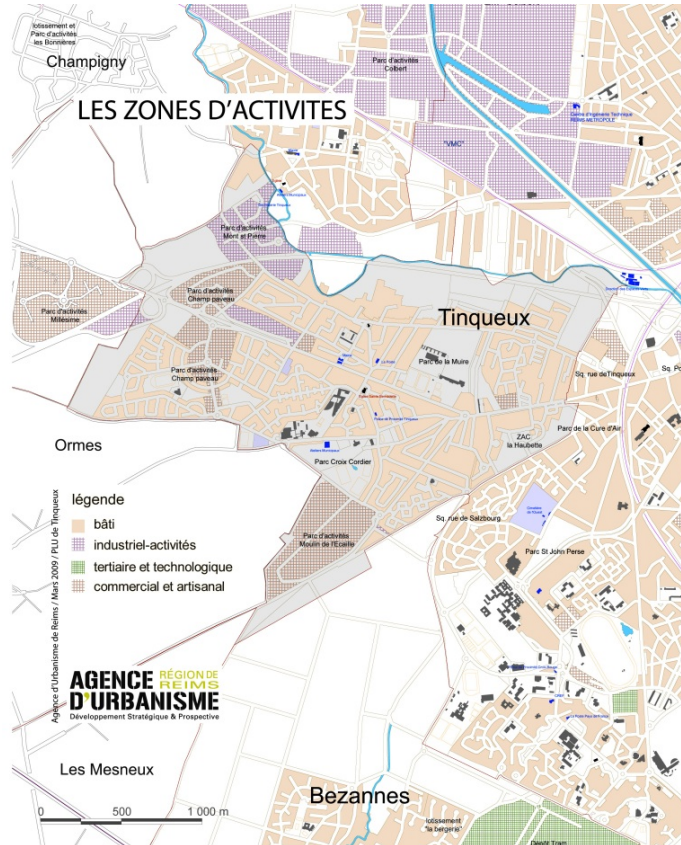
- CDI et titulaires de la fonction publique : 81.5% pour les hommes et 82.2% pour les femmes,
- CDD : 4.8% pour les hommes et 9.3% pour les femmes,
- En revanche la part de salarié à temps partiel est plus importante chez les femmes 26.8% contre 5.6% pour les hommes

LES MUTATIONS SOCIALES

Ainsi, le revenu moyen par ménage (19 544 €) est supérieur à la moyenne nationale (15 027 €) ou à la Ville de Reims (14 578 €) avec 64.1% de revenus salariaux et imposables en 2006 contre 35.9% de foyers non imposés

UNE STRUCTURE ECONOMIQUE VARIEE

Une dynamique des zones d'activités



Au 31/12/2007, 395 entreprises sont présentes sur le territoire de TINQUEUX et la commune poursuit son développement économique.

4 zones d'activités principales sont aujourd'hui aménagées ou en cours :

Champ Paveau au nord ouest du territoire et regroupant essentiellement des commerces,

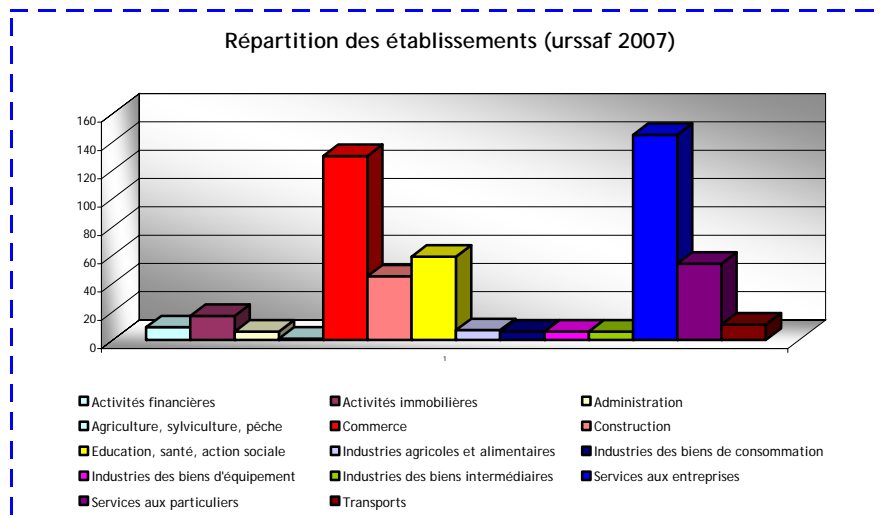
Moulin de l'Ecaille à proximité de la route de Dormans, il s'agit d'une zone mixte d'activité alliant artisanat, commerces, industrie,

Boucicaut, proche de l'échangeur autoroutier. C'est, pour l'essentiel, une zone commerciale (grande surface, concessionnaire automobile ...),

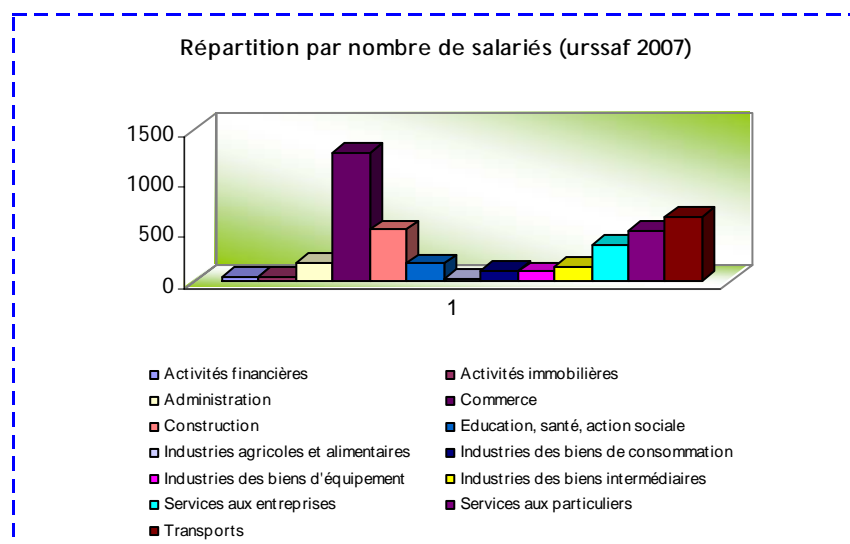
Mont Saint-Pierre, en limite de Champigny, ses activités sont principalement artisanales et tendent vers les services.

Une économie tournée vers le commerce et les services

En dépit de la présence de l'ensemble des activités économiques en matière d'établissements, nous constatons une prédominance des activités commerciales (25.6% en 2007) et services aux entreprises (56.7% en 2006).



UNE STRUCTURE ECONOMIQUE VARIEE



Avec 4127 postes salariés au 31/12/2007, 2 secteurs emploient le plus de salariés à savoir les services avec 2070 postes et les commerces avec 1268, soit plus de 80% des salariés.

La majorité des entreprises sont de petite taille puisque 239 entreprises comptent 0 salarié et 198 entreprises avec 1 à 9 salariés. Le tissu économique est composé de TPE et de PME. En complément, et compte tenu de la diversification du tissu économique local, Tinqeux compte 17 entreprises employant plus de 50 salariés pour l'essentiel dans le domaine des services et des commerces.

L'activité économique se constitue aussi d'une part de développement touristique, le nombre d'accueil hôtelier se maintient avec 554 chambres et une part de luxe (55 chambres en 4 étoiles) et une gamme moyenne (169 deux étoiles et 175 trois étoiles).

Une dynamique forte de création d'entreprises

En 2008, l'activité économique sur la commune de TINQUEUX est très dynamique. Ainsi les créations d'entreprise est de 4.10%. Ces créations se font pour l'essentiel dans le secteur des services, puis quasi à égalité entre la construction et le commerce. La création concerne majoritairement des entreprises individuelles (44.4%) notamment dans l'industrie et le commerce avec 50% des créations totales.

Année 2008	Ensemble	Taux de création (%)
Entreprises créées	27	4.1
Industrie	2	4.4
Construction	4	5.9
Commerce	4	1.9
Service	17	5.1

Le nombre d'entreprises par secteur d'activité a augmenté entre 2000 et 2008 avec une croissance de + 18.2% pour l'essentiel en matière de service et la construction (+34.5%) avec une réduction du taux de création d'entreprises commerciales (-8.1%).

UNE STRUCTURE ECONOMIQUE VARIEE

Une activité agricole résiduelle

Le nombre des exploitations agricoles a été divisé par 2 entre 1988 (9 exploitations) et 2000 (4 exploitations), ce qui conduit à une réduction de la surface agricole utile (en moyenne 11 ha par exploitation en 1988 contre 4 en 2008).

Ainsi, la SAU est passée de 97 ha en 1988 contre 14 ha en 2000 pour l'essentiel relatif aux cultures maraîchères. Ceci induit également une diminution du nombre de chefs d'exploitation (de 11 en 1988 à 5 en 2000) et d'une population active familiale (16 à 7 en 2000).

L'activité maraîchère se réduit dans une commune urbaine, le maintien des activités s'explique par la localisation des hortillonnages sur les zones humides proches de la Vesle.

ENJEUX ECONOMIQUES

- Quelle stratégie économique afficher ?
- L'emploi se tertiarise : faut-il encourager la création de zones d'activités tertiaires ? Si oui, de quelle sorte ? Commerciales ? Services aux entreprises ... ?
- Quelle concurrence entre territoires ?
- Quel accompagnement minimum doit-on mettre en œuvre ? Desserte ? Forme urbaine ? Équipements des zones par haut débit ... ? Où ? Proximité des échangeurs ? Dans les quartiers ?
- Faut-il conserver l'ensemble des sites d'activités ? Faut-il laisser la libre concurrence entre les pôles tertiaires ?
- Faut-il réguler la création de zones d'activités futures ?
- Quelles perspectives pour les zones d'activités existantes (Boucicaut, Moulin de l'Écaille ...) ?

UN EQUILIBRE DE L'HABITAT RECHERCHE

Une prédominance de résidences principales et des maisons individuelles ...

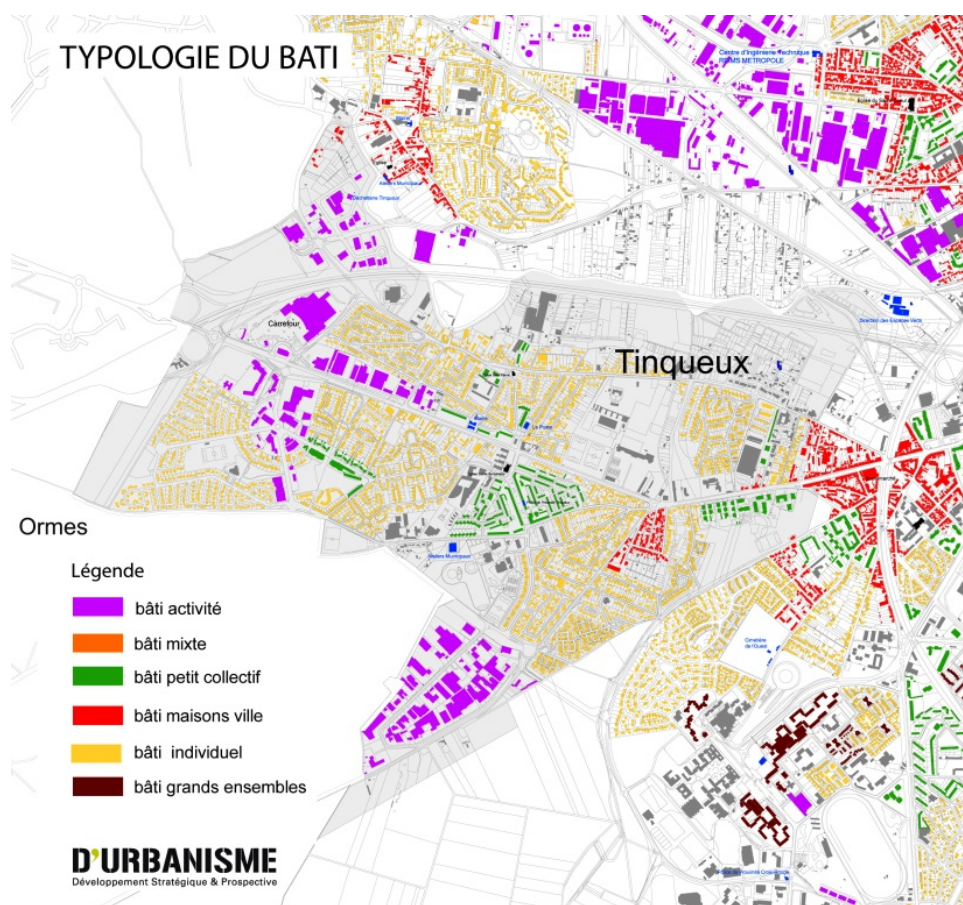
La commune de TINQUEUX est concernée par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération rémoise qui définit 4 objectifs principaux : la relance de la production de logement, la diversification de l'habitat, l'amélioration de la qualité urbaine et résidentielle et le renforcement de la solidarité.

En 2006, le parc de logements (4245 unités) est relativement récent :

- il est composé principalement de résidences principales (97%), soit 9 logements sur 10
- avec une répartition équilibrée de l'offre en accession (54.5%) et en location (43.7% dont 33.2% de locatifs aidés),

	1962	1975	1982	1990	1999	2006
résidences principales	1966	2947	2651	3553	3854	4117
résidences secondaires	6	31	28	28	28	19
logements vacants	84	86	81	104	112	109

Bien que le parc de logements de la commune compte une part relativement faible de résidences secondaires (0.4 %), la vacance de douze mois et plus représente quand même 2.6 % du parc (soit 109 logements en 2006). La vacance globale reste compatible avec le bon fonctionnement du marché. Elle constitue en fait la vacance de rotation (en location ou vente) et la vacance liée aux logiques patrimoniales des propriétaires privés principalement. Son évolution témoigne d'une certaine détente du marché.



La commune de TINQUEUX s'est orientée vers une construction à dominante individuelle ; sur les 4245 résidences principales que compte la commune, 2681 sont des logements individuels. Ainsi, le parc de résidences principales individuelles est majoritaire (64%). Cependant, des immeubles sont également présents sur TINQUEUX avec 36%.

UN EQUILIBRE DE L'HABITAT RECHERCHE

En terme d'évolution, de 1999 à 2006, c'est près de 251 logements supplémentaires qui ont été construits. Tinqueux participe donc à la mise en œuvre du PLH de Reims Métropole qui avait identifié un potentiel de 300 logements.

Dans le PLH, les objectifs chiffrés pour la période 2008-2015 sont de 50 logements, qui seront certainement atteints avec la finalisation de la ZAC de la Haubette, programme intégrant une mixité sociale mais également une mixité urbaine (habitat dense, semi collectif, individuel) et fonctionnelle (commerces en RDC d'immeuble en continu des linéaires de l'avenue de Paris).

Contrebalancée par une offre en logement locatif social importante

Le poids du parc locatif social de la commune (33.2 %) se situe largement au dessus de la moyenne des communes de l'Agglomération à l'exception de la Ville de Reims, contribuant ainsi à une meilleure réponse aux besoins des ménages.

Un peu plus de la moitié des immeubles ou maisons a été construite au cours des 40 dernières années. Ce sont principalement des opérations de lotissement et de restructuration de quartier, notamment à vocation sociale et réalisées en partenariat avec les organismes logeurs locaux.



Un parc confortable et de grande taille

Ce parc locatif mixe habitat collectif et habitat individuel de type pavillonnaire. La commune justifie d'un « bon » niveau actuel de confort des logements du fait :

- du « jeune âge » de la majorité des logements aquatintiens,
- combiné à la politique d'entretien et de rénovation du parc de logements,
- et à un effort d'investissement des propriétaires privés au cours des années 1990.

On observe :

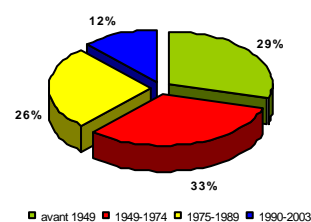
- des logements de grande taille : 76.4% ont 4 pièces et plus,
- avec une progression des logements d'une pièce entre 1990 et 1999 (+78.6%) qui se stabilise ensuite.

Ainsi, le nombre moyen de pièces des résidences principales est de 4.5 en 2006 que ce soit pour les maisons ou les appartements.

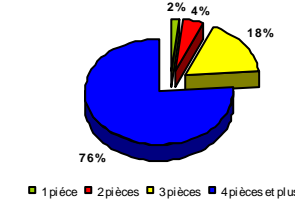
Ce qui permet de répondre aux évolutions des modes de vie :

- La décohabitation,
- Le vieillissement de la population
- Les familles monoparentales ...

Résidences principales selon la période d'achèvement



Résidences principales selon le nombre de pièces (2006)



UN EQUILIBRE DE L'HABITAT RECHERCHE

On constate un accroissement du nombre des ménages. Les petits ménages de 1 ou 2 personnes sont de plus en plus nombreux et cette tendance pourrait se poursuivre. Ainsi, on compte de moins en moins d'occupants par logement (3.7 en 1962 pour 2.4 en 2006).

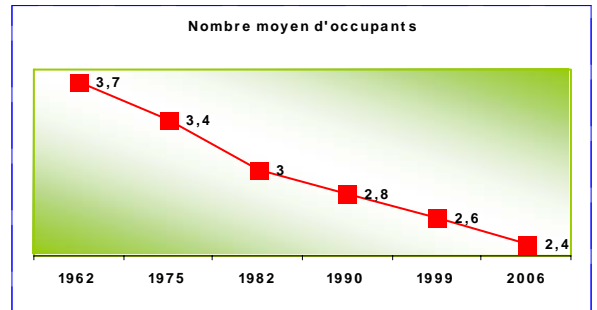
Les ménages d'une ou deux personnes, représentent plus de la moitié du total des ménages (57.3%). Cette tendance (décohabitation, monoparentalité) a des incidences en terme de besoin en

logement dont la demande demeure axée sur des logements de taille moyenne ou de grande, du fait des nouveaux modes de garde alternée en fort développement depuis 2000.

L'impact en terme d'offre et de forme de logement s'analyse également en fonction des catégories socioprofessionnelles des ménages.

De plus, en terme de famille, selon le nombre d'enfant de moins de 25 ans, nous observons une augmentation des familles sans enfants et avec 1 enfant (en 1999 représentant 65.6% pour 71% en 2006). En revanche, les familles avec 2 et 3 enfants, la tendance est à la baisse (32.2% en 1999 contre 26.7% en 2006).

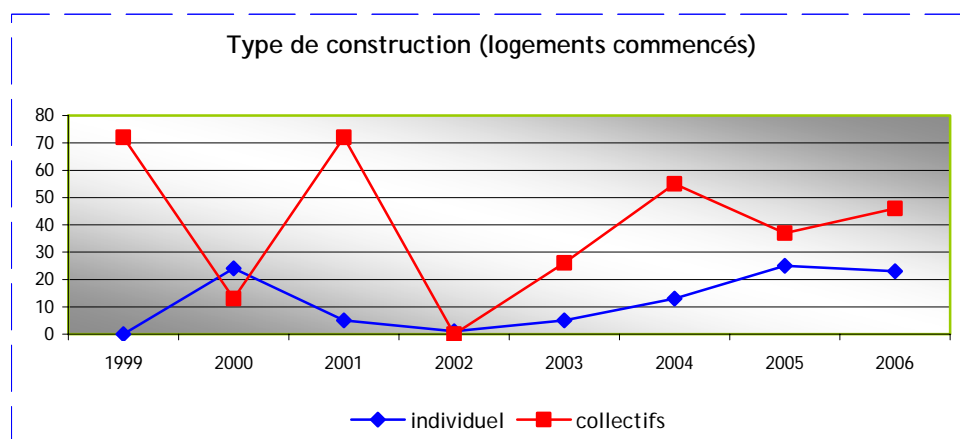
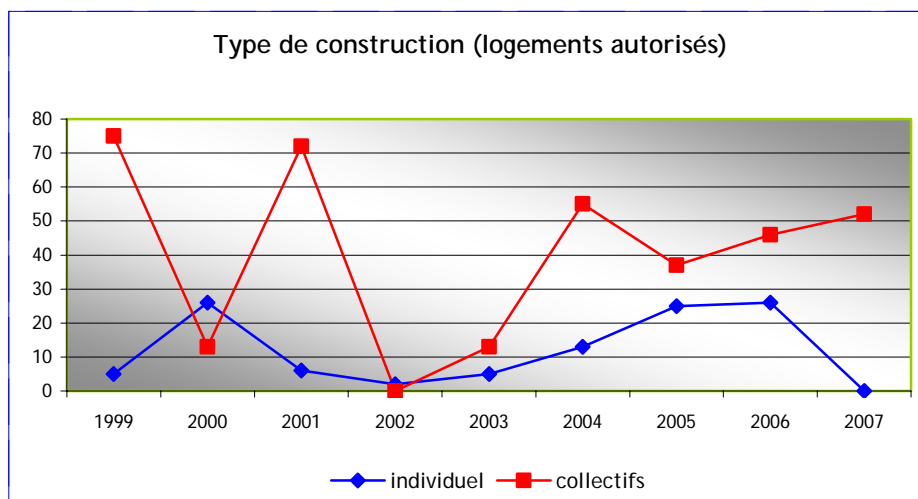
L'offre en logement semble convenir aux aquatintiens dans la mesure où 69% des personnes habitaient 5 ans auparavant à Tinquieux. Les migrations au sein de la commune représentent 6.1% et 20% des habitants sont originaires d'une autre commune du même département.



UN MARCHÉ DU LOGEMENT EN CROISSANCE

Un rythme de production neuve en hausse

La production neuve est d'une moyenne de + de 50 logements par an depuis 1999, ce qui est supérieur au rythme des autres communes de l'agglomération rémoise. Près de 40 % de cette production est destinée à la location, notamment sociale (environ 50%). Elle tient essentiellement à la réalisation de logements collectifs (+76 %).



Ces opérations sont essentiellement à vocation mixte. La particularité de ce secteur tient au fait que la gestion du parc est réalisée par le partenariat entre les organismes logeurs (SA HLM L'Effort Rémois et SA Foyer Rémois). La politique de construction de l'Effort Rémois sur le territoire aquatintiens a débuté au cours des années 70, suite à un certain nombre d'opportunités foncières et à un volume de demandes important en matière de logement social.

Afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants, la commune de TINQUEUX a ouvert à l'urbanisation la zone située au lieudit « la Haubette ». Cette opération contribue à la production de logements sociaux (taux exigé par l'article 55 de la loi SRU) et logements intermédiaires (cf. PLH).

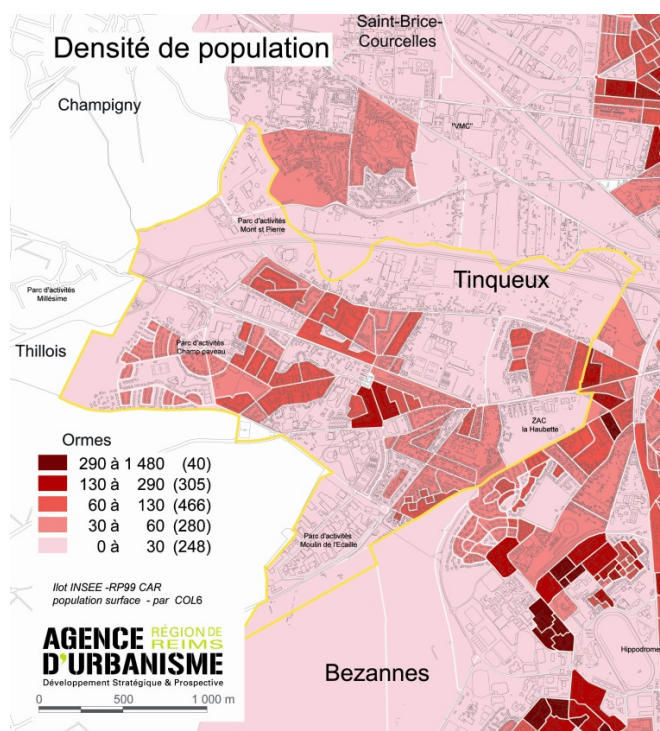
UN MARCHÉ DU LOGEMENT EN CROISSANCE

La ZAC permettra la construction de 500 logements associant logements en accession, (60%) et locatifs (40%) avec 1/3 de logements collectifs et 2/3 en individuel groupé ou parcelles libres.

Evolution de la construction de la ZAC de la Haubette				
Organisme	Année de construction	Nombre approximatif de logements	Typologie	M ² de SHON autorisée
Effort Rémois	1999	60	collectif	6406
Foyer Rémois	2001	49	collectif	5009.1
Effort Rémois	2001	32	collectif	3013,4
Effort Rémois	2004	49	collectif	6185.44
Effort Rémois	2005	20	collectif	2228.95
Effort Rémois	2006	15	individuel	2056.49
Effort Rémois	2006	17	collectif	1690.2
Foyer Rémois	2006	37	collectif	3993.15
Effort Rémois	2006	15	collectif	1544.32
Foyer Rémois	2006	9	individuel	1275.85
Effort Rémois	2008	33	collectif	3369.3
Total		336		36772,2

TINQUEUX, une ville compacte et intense

La densité moyenne de population est de 2466 habitants au km² en 2009. La densité la plus importante se concentre sur 4 secteurs principalement : Croix Cordier, Champ Paveau, Centre ville et en continuité de Reims avec la Haubette. Ces secteurs regroupent l'ensemble des ingrédients d'attractivité d'un territoire (habitat diversifié, transports collectifs, services et commerces de proximité), ce qui nous permet de parler d'intensité et non de densité.



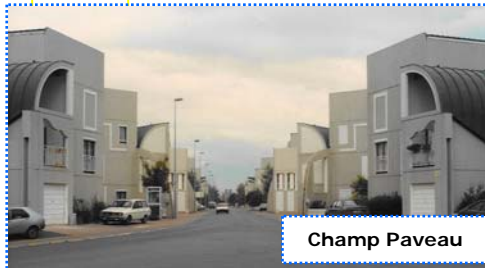
ENJEUX HABITAT

- Dans un territoire comportant peu de disponibilités, comment développer l'habitat durable ?
- Quel type de logement et pour quelle population ?
- Créer des logements collectifs, des logements intermédiaires ?
- Favoriser le champ privé ou social et avec quel équilibre, quelle mixité ?
- Quel équilibre, quelle mixité dans le développement de l'habitat ?
- Faut-il développer des produits adaptés aux personnes âgées et jeunes ménages ?

UN FONCTIONNEMENT URBAIN SATISFAISANT

Des formes urbaines de qualité

La commune de TINQUEUX regroupe diverses formes de construction : patrimoniale, architecturale, contemporaine Ceci crée également des identités de quartier au sein d'une ville animée.



Champ Paveau



Centre



Avenue Bonaparte

Des aménagements de qualité

La commune a engagé de nombreux travaux d'embellissement et de requalification des espaces publics (places, rues ...) :

- centre-ville,
- avenue 29 août 1944 ...



Des espaces verts d'agglomération et de proximité

Les espaces verts représentent 54 hectares c'est-à-dire 14% de la superficie de la commune.

De nombreux espaces de respiration et de convivialité sont présents et ont des fonctions différentes :

- des espaces de proximité : parc André Bridoux, Parc de la Cure d'Air ...,
- des parcs urbains : Parc de la Croix Cordier, Parc du Champ Paveau,
- des espaces d'agglomération en lien avec la Coulée verte : Parc de la Muire etc.



Copyright © Alain HATAT



Copyright © Alain HATAT

ENJEUX DE FORME URBAINE

- Comment mieux relier les quartiers en traitant les espaces publics ?
- Faut-il privilégier la densification des sites construits ?
- Quels territoires où les mutations sont possibles ?
- Quelle architecture pour demain ? (panneaux solaires ...)
- Comment s'orienter vers les éco-constructions ?

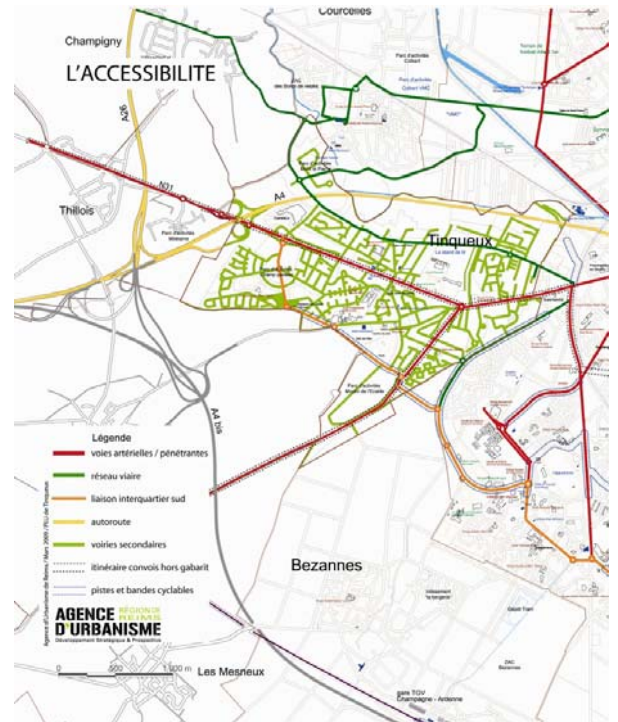
UN RESEAU ROUTIER EFFICACE MAIS CHARGÉ

L'objectif général du PDU de Reims Métropole est de tendre vers une nouvelle répartition modale des déplacements qui soit compatible avec un cadre de vie plus agréable, sans affecter la mobilité des habitants et des visiteurs.

De nombreuses dessertes routières

La commune est bien desservie avec plusieurs infrastructures routières :

- un accès par l'autoroute grâce à la sortie 22 avec un trafic journalier de 27598 véhicules (moyenne annuelle en 2004) et 21.7% de poids lourds,
- des axes majeurs avec l'avenue Paul Vaillant Couturier, l'avenue 29 août 1944 (prolongement de la RN31), la rue Gabriel Péri, avec un trafic journalier de 19947 véhicules (moyenne annuelle en 2004)
- une voirie communale bien organisée permettant de relier les quartiers surtout dans les déplacements ouest-est.
- Le réseau viaire interne à la commune est bien organisé pour desservir les différents quartiers et les relier entre eux avec une facilité des déplacements est/ouest (plus délicat sur les déplacements nord-sud).



En termes de déplacements :

- 76% des résidents travaillent à l'extérieur contre 24% d'emplois sur place avec une forte utilisation de la voiture (+73%),
- On constate des flux de transport important (notamment poids lourds).

La mobilité des résidents de TINQUEUX

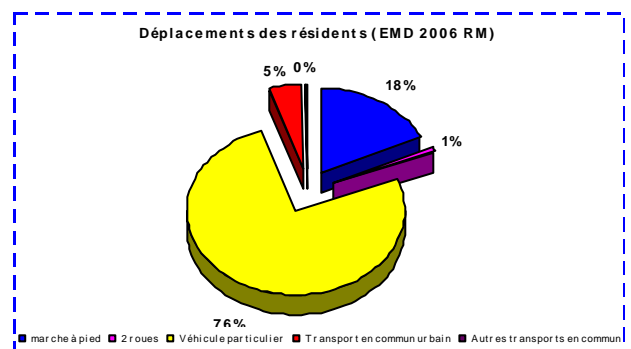
Une mobilité qui s'établit dans la moyenne générale (4.03 déplacements par jour et par personne à TINQUEUX contre 4.04 sur l'ensemble du périmètre d'enquête ménage menée sur Reims Métropole).

En revanche, on constate une mobilité bien en deçà de celle des communes périphériques à la ville centre :

- Cormontreuil : 4.39
- Bétheny : 4.36

Les pratiques de déplacements sont caractéristiques des résidents des communes périphériques de la ville centre d'agglomération :

- Avec l'usage prédominant de la voiture particulière : 4 déplacements sur 5
- 1 déplacements sur 5 se réalisent par le mode piéton
- des déplacements en Transports en Commun très minoritaires (2/20)



La part des actifs travaillant sur place est de 20% en 2006 contre 23.9% en 1999. Parallèlement, les actifs se déplaçant dans le département sont plus nombreux (75.3% en 2006, 72.1% en 99) soit +372 actifs.

UN RESEAU ROUTIER EFFICACE MAIS CHARGÉ

Les déplacements ayant pour origine TINQUEUX se répartissent comme suit :

- 1 déplacement sur 2 est interne à la commune
- 1/10 est à destination de Reims centre ;
- l'essentiel du reste a pour destination les zones qui sont contiguës à TINQUEUX (distances assez faibles).

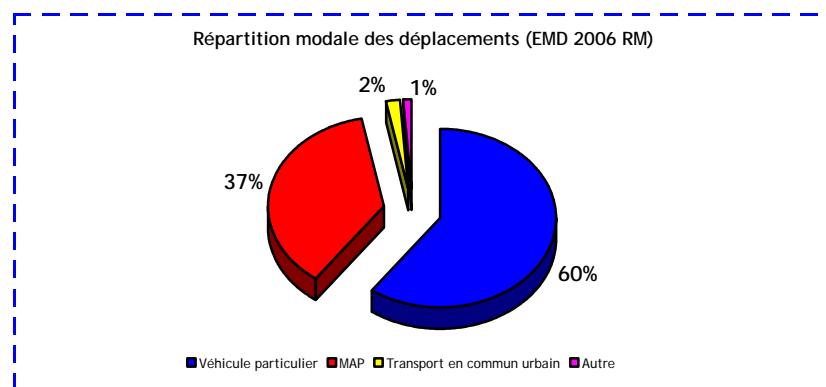
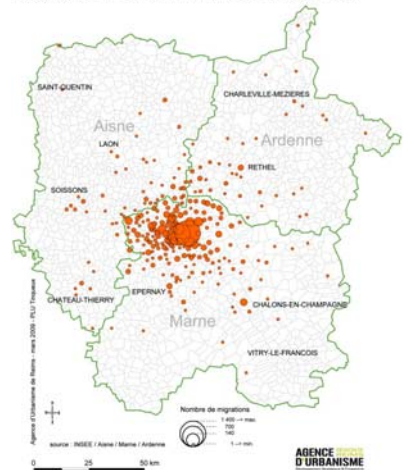
La part d'équipement automobile se réduit en 1999 et 2006. Même si elle demeure importante : 86.6% des ménages possèdent un véhicule. Ainsi, 51.2% des ménages possèdent une voiture (52.1% en 1999) et 35.6% possèdent 2 voitures ou plus (contre 34.7% en 1999), ce qui conduit à observer un certain report modal.

La répartition modale des déplacements internes à la commune, soit 17462 déplacements par jour se répartissent de la manière suivante :

- 10524 se réalisent en VP : 60%
- 6530 à pied : 37.4%
- 296 en Transport Collectif Urbain : 1.7%

Ainsi, plus de 1/3 des déplacements se réalisent à pied, mais la Voiture Particulière reste majoritaire, et ce pour des déplacements de faibles distances (< à 3km).

MIGRATIONS
DOMICILE - TRAVAIL VERS TINQUEUX



Une circulation à fluidifier

Concernant cette thématique, deux éléments engendrant des nuisances importantes sont à mettre en exergue :

- des flux en transit sur le réseau de voirie structurant;
- des flux poids lourds encombrant certaines portions du réseau.

Concernant le premier point, la présence de flux en transit sur le réseau de voirie communal est lié à :

- La présence du diffuseur A4 Reims-TINQUEUX ;
- L'absence de voie de contournement de la partie sud de l'agglomération en cours de réalisation mais qui ne réduira que de 25% les flux globaux.

Ainsi, les flux provenant du sud de l'agglomération (Bezannes / Quartier Croix Rouge - Pays de France) et au-delà (Bezannes / Ormes / Les Mesneux / Pargny-lès-Reims) souhaitant accéder au réseau rapide (N31, A4, A26) empruntent notamment le Chemin des Femmes et l'avenue Sarah Bernhardt, et congestionnant en heure de pointe du matin et surtout du soir le réseau viaire. Les nuisances induites par cette circulation sur le tissu urbain contigu sont importantes (qualité de l'air, bruit).

L'axe Route de Soissons / avenue du 29 Août 1944 / avenue Vaillant Couturier supporte de même des flux en transit entre le réseau rapide RN31 / A4 et le réseau principal d'agglomération (accès à l'hypercentre d'agglomération). Ces flux sont en partie en relation, particulièrement en heure de pointe du soir, avec la capacité d'écoulement de l'A4 dans la Traversée Urbaine de Reims.

UN RESEAU ROUTIER EFFICACE MAIS CHARGÉ

A cela vient se greffer le second problème lié à la présence de nombreux poids lourds sur le réseau de voiries communales, générant de nombreuses nuisances. Ces flux sont en lien avec la présence de Zones d'activités sur le territoire communal (ZI du Moulin de l'écaille, ZAC du Mont Saint Pierre).

Le développement en cours de la ZA d'Ormes le long de l'avenue Sarah Bernhardt risque d'amplifier ce phénomène. A proximité immédiate du territoire communal, l'implantation sur Thillois d'Ikea et de Maison Plus impactera à terme le réseau de voirie aquatintien et pourrait amplifier le phénomène de saturation.

Un espace public peu partagé

Certaines voies / sections de voie de la commune présentent des caractéristiques techniques en inadéquation avec la fonction supportée et l'environnement urbain traversé.

Il s'agit tout particulièrement de route de Soissons / avenue du 29 Août 1944 pour lesquels la taille de la surface roulable de la voie, ainsi que l'absence de traitement des abords favorise des comportements (vitesses de circulation notamment) plus en rapport avec des voies routières qu'avec des voies urbaines.

D'autre part, ces voies, dans leur découpage modal, sont extrêmement favorables aux circulations automobiles, alors qu'elles desservent le centre bourg de la commune.

Dès lors se pose la question de la transformation de ces sections afin notamment de :

- renforcer le caractère urbain de la voie et de ses abords.
- traiter la route de Soissons en tant qu'entrée de ville / entrée d'agglomération.

Des objectifs clairement identifiés au niveau de l'agglomération

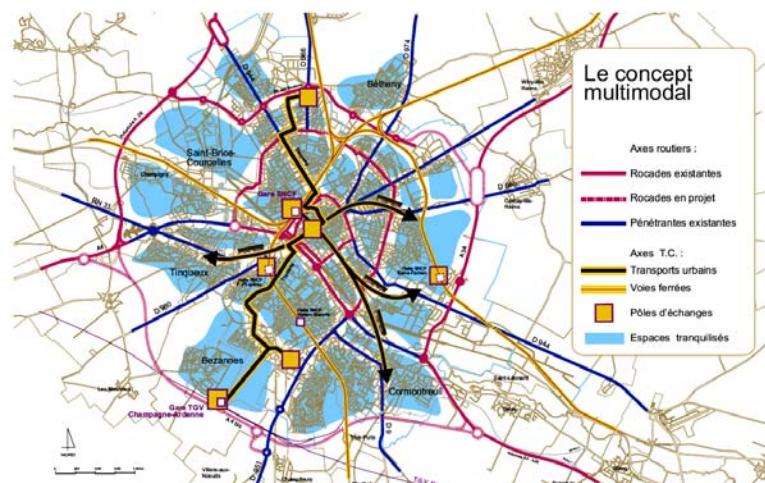
Le plan de déplacements urbains (P.D.U.) approuvé en 2007 s'appliquant à TINQUEUX et définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement.

Il s'agit :

- de diminuer le trafic automobile,
- de développer les transports collectifs et les moyens de transport économiques et les moins polluants (2 roues et marche à pied),
- de rendre plus efficace l'usage de la voirie,
- d'organiser le stationnement sur le domaine public,
- d'organiser le transport et la livraison des marchandises,
- d'encourager les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports collectifs et le co-voiturage.

En matière de stationnement, le PDU définit deux objectifs primordiaux :

- rendre de l'espace aux piétons par la reconquête des trottoirs et des espaces publics, ces espaces pouvant alors être requalifiés pour devenir des lieux de convivialité,
- inciter les usagers de longue durée (les pendulaires) à libérer des places de stationnement au bénéfice des usagers de courte durée (les chaland).



DES MODES DOUX PEU PRIS EN COMPTE

Peu de pistes cyclables

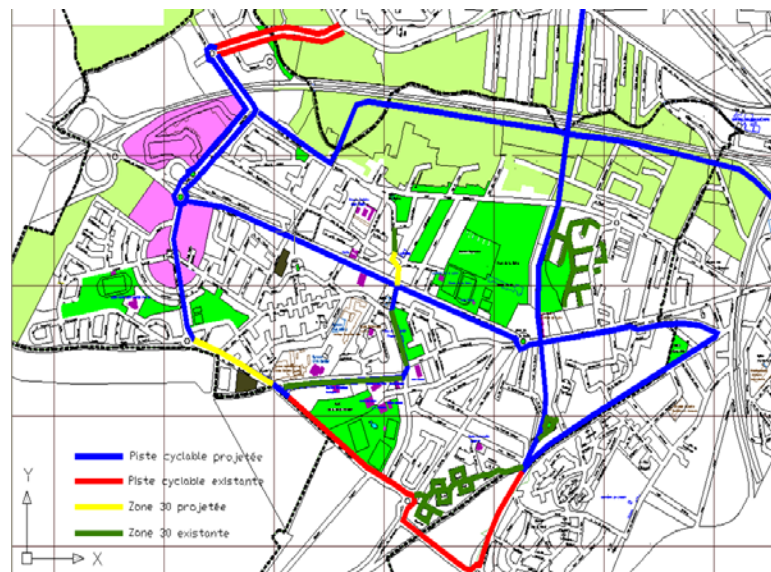
Aujourd'hui la commune possède des pistes cyclables mais la continuité fait parfois défaut en dépit du développement des pratiques « vélo ».

L'ensemble des quartiers n'est pas accessible en vélo. Il en est de même pour accéder aux équipements (écoles, collège ...) et services de proximité.

La commune souffre d'une insuffisance d'aménagements cyclables, alors que :

- la topographie globale de la commune se prête à la pratique du vélo ;
- les voies structurantes de la commune dispose d'un espace public assez important pour permettre la constitution d'un réseau cyclable structurant, complété par des itinéraires secondaires ne nécessitant pas obligatoirement d'aménagement spécifique.

La constitution d'un réseau maillé à destination du centre bourg, et reliant les différents pôles générateurs de trafics (école, ...) reste à réaliser.



Une circulation piétonne peu valorisée

La taille de la commune, la topographie ainsi que la relative densité de commerce et de services dans le centre bourg favorisent la pratique de la marche à pied dans les déplacements. En atteste d'ailleurs la répartition modale des déplacements internes à la communes qui se réalisent pour 37% d'entre eux à pied.

Or, malgré cela, de nombreux cheminements piétons ont été délaissés. Il s'agit particulièrement du réseau de voirie reliant les quartiers d'habitat pavillonnaire périphérique au centre bourg de la commune (axe Place du Commerce / avenue Bonaparte) mais également les déplacements nord-sud.

Les problèmes sur ces cheminements portent sur des aspects de :

- continuité ;
- sécurité (notamment en lien avec le stationnement résidentiel qui occupe souvent de manière non autorisée les trottoirs) ;
- confort pour les usagers, et particulièrement pour les Personnes à Mobilité Réduite (personnes âgées, personnes avec poussette, ...).

DES MODES DOUX PEU PRIS EN COMPTE

Une offre en transport en commun

Un réseau de transport en commun de qualité : les lignes de bus irriguent la commune et font la connexion :

- avec le centre de la Ville de Reims,
- avec la commune de Bezannes.



La commune de TINQUEUX dispose de 3 lignes régulières de bus urbains :

- 1 ligne diamétrale passant par le centre ville : (ligne B) TINQUEUX Boutreaux et TINQUEUX Champ Pavéau vers la Route de Witry
- 1 ligne de rocade : (ligne S) TINQUEUX Isle de France vers Cormontreuil Louvois
- 1 ligne à vocation scolaire / universitaire : (ligne W) TINQUEUX Eluard vers Bezannes Grand Rue

La ligne B est considérée comme une ligne principale, la fréquence de passage se situant entre 4 et 8 minutes.

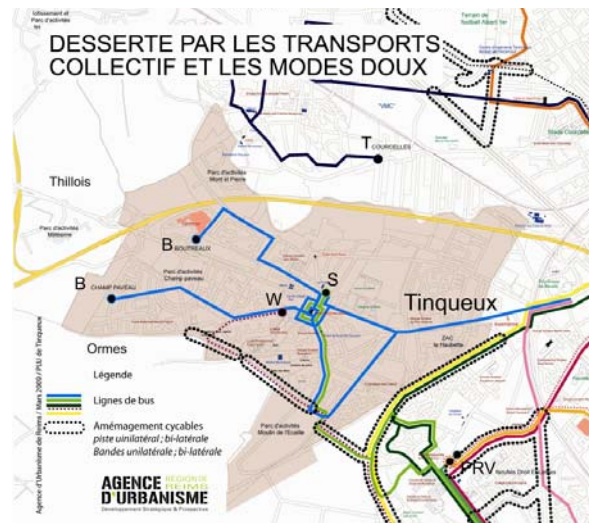
Les deux autres lignes sont constituées par des offres secondaires (>à 8 minutes).

La vitesse commerciale contribue à une desserte en transport en commun assez performant : la vitesse moyenne du réseau de journée en 2006 est 15.80 Km/h :

- ligne B : 12.4
- ligne S : 21.1
- ligne W : ND

Le parcours radial de la ligne B sur les voies desservant l'hypercentre d'agglomération pénalise la vitesse commerciale, donc l'attractivité de cette offre (absence de sites propres bus).

L'absence de desserte en transport en commun du Parc Millésime de Thillois, et spécialement du multiplexe, génère une situation délicate, voire présentant des risques importants. En effet, de nombreuses personnes non motorisées usagers des transports en commun sont obligées de s'arrêter au terminus de la ligne B TINQUEUX Boutreaux et de terminer leur trajet à pied à destination de la ZA. Or, les voies empruntées ne sont en aucun cas aménagées pour cela. Au contraire, elle présente des gabarits routiers, voire autoroutiers compte tenu de leur fonction de diffuseur autoroutier. Au final, la situation actuelle est potentiellement fortement accidentogène.



DES MODES DOUX PEU PRIS EN COMPTE
Un stationnement résidentiel

La question du stationnement est à traiter différemment en fonction des quartiers ou secteurs qui composent la commune. L'offre en place de stationnement apparaît suffisante dans le centre bourg de la commune. Elle s'organise autour de :

- La place du Commerce ;
- L'avenue Bonaparte.

Le stationnement semble poser plus de problèmes en termes de gêne aux cheminements piétons au niveau des voies sur lesquelles il n'est pas organisé (voies résidentielles exclusivement). Les comportements des résidents (voiture à cheval ou totalement sur trottoirs) peuvent rendre dangereuse voire décourager la pratique de la marche à pied.

En outre, le parking de la zone de Carrefour ainsi que celui de la place du commerce servent de stationnement aux voitures ventouses, pour les personnes empruntant ensuite le réseau de transport en commun d'agglomération.

Les projets impactant le territoire communal

Les projets cités auront un impact certain sur la circulation et le réseau viaire de la commune de TINQUEUX :

- La coulée verte avec l'établissement de liens avec le Parc de la Muire ;
- Diffuseur ZI Colbert prévu dans le cadre du PDU sur l'A4 - traversée urbaine de Reims ;
- Aménagement du diffuseur Reims Centre vers la sortie directe Renault Pont de Vesle, avec dégagement des véhicules sur la commune de TINQUEUX ;
- Les transformations de l'A4 traversée urbaine de Reims en lien avec le déclassement de l'infrastructure (la réduction de capacité sur la traversée urbaine de Reims pourrait injecter des flux sur le réseau de voiries principales de la commune).

A plus long terme :

- Parmi les possibles tracés de 2ème ligne de Transport Collectif en Site Propre apparaît une ligne est / ouest reliant le Moulin de la Housse et la commune de TINQUEUX
- Quid du diffuseur supplémentaire sur l'A4 bis au niveau de la route de Dormans, qui permettrait d'écarter les flux en transit sur la commune souhaitant accéder actuellement à l'A4, et d'éliminer la majorité des flux poids lourds en les orientant directement sur le réseau rapide.

ENJEUX DE MOBILITE

- Comment desservir le territoire en frange avec Ormes ?
- Comment améliorer le réseau routier sans développer les nuisances qu'il occasionne ?
- Quelle stratégie adopter en matière d'amélioration du réseau routier ? Quelle hiérarchie des projets ?
- Est-il nécessaire d'améliorer la desserte en transports en commun ? Fréquences, trajets ...
- Comment permettre aux déplacements en modes doux de se développer ?
- Comment articuler les déplacements internes et externes avec l'agglomération et le rural ?

UNE OFFRE DE SERVICES COMPLETEE PAR LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION

Une complémentarité avec le niveau d'équipement rémois

TINQUEUX complète son offre en équipement et services en :

- bénéficiant des grands équipements de la Ville de Reims,
- tirant profit des opportunités liées à la Coulée verte (le long de la Vesle et en continuité du Canal sur Reims),
- offrant des zones commerciales dont l'aire de chalandise dépasse la Ville de TINQUEUX.

De ce fait, les aquatintiens bénéficient de services :

- de sécurité (police municipale, commissariat de police),
- d'enseignement et de formation,
- de santé,
- culturels, sportifs et de loisirs,
- commerciaux ...

Une offre de proximité importante

La commune de TINQUEUX a su créer, développer et stimuler ses propres services et équipements en complémentarités avec les nombreux services à la population d'une agglomération - métropole régionale.

Une Ville bien dotée en offre de proximité :

- Une importance du milieu associatif (+/- 65 associations),
- De nombreux services autour de la petite enfance (crèche, haltes garderies, maison de la petite enfance ...) et de la scolarité,
- Des équipements de proximité (sportifs et culturels),
- Des commerces de proximité dans les quartiers et le centre,
- Des parcs de proximité (Croix Cordier, Cure d'Air ...),
- Une animation culturelle et sportive de la Ville.



L'analyse de l'armature commerciale ne fait pas apparaître de segment manquant dans la mesure où la commune de Tinquieux participe activement (avec 102 entreprises et près de 1268 salariés) à l'offre commerciale métropolitaine (agglomération rémoise et zone de frange d'agglomération sur Thillois). Tinquieux offre des commerces et des services de proximité dans les quartiers (Bonaparte, mairie, Champ Pavéau ...) en complément de l'offre en grandes surfaces (zone commerciale de Boucicaut et du Moulin de l'Écaille). Cependant, certains quartiers ne disposent pas d'une offre de commerce de détails (quartiers de la Muire) mais à proximité se situe une offre commerciale diversifiée (croix Cordier à proximité du Champ Pavéau, la Haubette à proximité de Reims).

Des équipements variés autour de pôles de centralité

L'offre en équipement scolaire permet de répondre aux besoins :

- de la population
- des résidents nouvellement arrivés
- des élèves rémois par le biais de dérogation notamment

Les équipements éducatifs sont nombreux et concernent l'ensemble des degrés d'enseignement obligatoire :

- Ecole Leimen, Ecole Diderot
- Ecole maternelle Marcel Pagnol
- Groupe scolaire du Pont de MUIRE, Groupe scolaire J. Moulin, Groupe scolaire Beauséjour
- Collège Paulette BILLA
- Lycée professionnel Croix-Cordier

La part des 0-19 ans induit des besoins spécifiques en termes de structures de garde d'enfant et de structures scolaires auxquels les équipements existants répondent.

UNE OFFRE DE SERVICES COMPLETEE PAR LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION

La ville de TINQUEUX est pourvue d'un réseau sanitaire et social relativement dense, car nous pouvons dénombrer :

- Cabinet de médecins : 7
- Cabinet de radiologie : 1
- Laboratoire d'analyses médicales : 1
- Pharmacies : 4
- Infirmières : 8
- Kinésithérapeutes : 5
- Cabinet dentaires : 5
- Ambulancier : 1
- Pédicure : 1
- Un centre psycho-pédagogique
- Une permanence de la caisse primaire d'assurance maladie

Cette offre est complétée par les services médicaux, sanitaires et sociaux mis à la disposition des aquatintiens sur l'agglomération rémoise (CHU, cliniques ...).

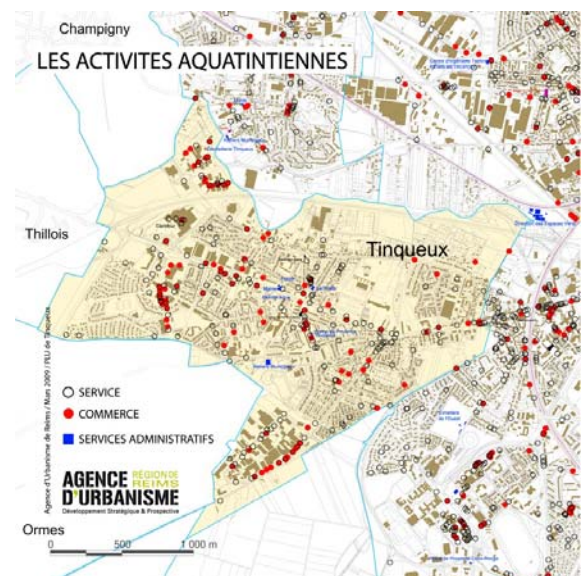
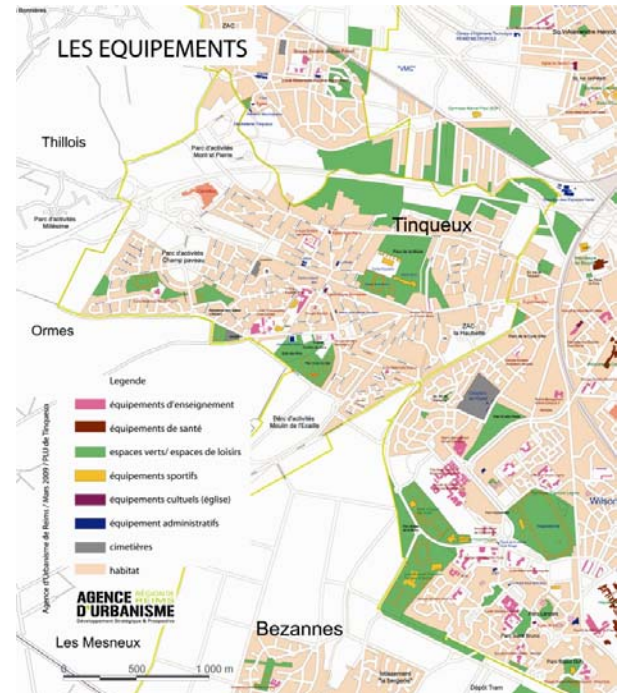
On remarque que les équipements sportifs et culturels sont orientés vers une qualité de vie environnementale

- Des parcs urbains (de la Croix Cordier, de la Muire)
- Centre équestre de la Ville de Reims installé dans le Parc de la Muire.
- 6 terrains de football dont un terrain synthétique (stade municipal de la Muire, Parc de la Croix-Cordier, Champ-Paveau, route d'Ormes et Cure-d'Air).
- 4 Gymnases (Jean-Moulin, Croix-Cordier, Frédérique-Bronquard, Paulette Billa).
- 14 courts de Tennis (stade de la Muire, stand de Tir, Parc de la Croix-Cordier, Champ Paveau).
- 1 parcours de santé au Parc de la Croix-Cordier.
- 1 terrain de Street-hockey dans le Parc du Champ-Paveau.
- Terrain de pétanque au Stade de la Muire.
- La salle des fêtes Guy HALLET
- La Bibliothèque municipale
- Et le centre culturel

Un engagement pour le développement du service marchand

Les habitants de TINQUEUX disposent d'un équipement commercial qui couvre une grande part de la gamme possible grâce à la présence de la grande distribution, des hard discounters et de commerces traditionnels dans le tissu urbain et notamment la présence d'un marché couvert.

La grande distribution est présente dans la zone commerciale Boucicault autour d'un hypermarché. En complément, on y trouve un magasin d'électro-ménager, et diverses surfaces spécialisés dans l'équipement de la personne. Une offre complémentaire est également apportée par la zone du Champ Paveau et du Moulin de l'Ecaille.



UNE OFFRE DE SERVICES COMPLETEE PAR LA PROXIMITE
DE L'AGGLOMERATIONENJEUX DE PROXIMITE

- Quel équilibre trouver entre rationalisation des investissements et proximité du service ?
- Quels services pour accompagner le vieillissement de la population ?
- Comment valoriser la Coulée verte et le parc de Muire, Cure d'air, Croix Cordier ...

LA SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le positionnement de TINQUEUX

ENJEUX DE POSITIONNEMENT

- Comment développer les partenariats entre territoires (avec les communes, les communautés voisines, l'agglomération rémoise ...) ?
- Comment conforter la position de TINQUEUX en tant que Ville active en appui du développement urbain de la Métropole rémoise ?

Les dynamiques socioéconomiques

ENJEUX DEMOGRAPHIQUES

- Poursuivre l'accueil de nouvelles populations
- Offrir les conditions optimums pour le maintien des populations

ENJEUX ECONOMIQUES

- Quelle stratégie économique afficher ?
- L'emploi se tertiarise : faut-il encourager la création de zones d'activités tertiaires ? Si oui, de quelle sorte ? Commerciales ? Services aux entreprises, autres ??? Quelle concurrence entre territoires ?
- Quel accompagnement minimum doit-on mettre en œuvre ? Desserte ? Forme urbaine ? Équipements des zones par haut débit ...? Où ? Proximité des échangeurs ? Dans les quartiers ?
- Faut-il conserver l'ensemble des sites d'activités ? Faut-il laisser la libre concurrence entre les pôles tertiaires ? Faut-il réguler la création de zones d'activités futures ?
- Quelles perspectives pour les zones d'activités existantes (Boucicaut, Moulin de l'Ecaille ...) ?

L'habitat et la mixité sociale

ENJEUX HABITAT

- Dans un territoire comportant peu de disponibilité, comment développer l'habitat durable ?
- Quel type de logement et pour quelle population ?
- Créer des logements collectifs, des logements intermédiaires ?
- Favoriser le champ privé ou social et avec quel équilibre, quelle mixité ?
- Quel équilibre, quelle mixité dans le développement de l'habitat ?
- Faut-il développer des produits adaptés aux personnes âgées et jeunes ménages ?

Les dynamiques urbaines

ENJEUX DE FORME URBAINE

- Comment mieux relier les quartiers en traitant les espaces publics ?
- Faut-il privilégier la densification des sites construits ?
- Quels territoires où les mutations sont possibles ?
- Quelle architecture pour demain ? (panneaux solaires ...)
- Comment s'orienter vers les éco-constructions ?

ENJEUX DE MOBILITE

- Comment desservir le territoire en frange avec Ormes ?
- Comment améliorer le réseau routier sans développer les nuisances qu'il occasionne ?

↘ LA SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Quelle stratégie adopter en matière d'amélioration du réseau routier ? Quelle hiérarchie des projets ?
- Est-il nécessaire d'améliorer la desserte en transports en commun ? Fréquences, trajets ...
- Comment permettre aux déplacements en modes doux de se développer ?
- Comment articuler les déplacements internes et externes avec l'agglomération et le rural ?

ENJEUX DE PROXIMITÉ

- Quel équilibre trouver entre rationalisation des investissements et proximité du service ?
- Quels services pour accompagner le vieillissement de la population ?
- Comment valoriser la Coulée verte et le parc de Muire, Cure d'air, Croix Cordier ...